

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Date d'émission: 10-28-2025 Date de révision: 10-28-2025 Remplace la fiche: 06-27-2024 Version: 5.1

### **SECTION 1 Identification**

#### 1.1. Identificateur SGH du produit

Nom commercial : Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Citrus Orange

### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Refraîchissant

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Iron Out dba Summit Brands 6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 Fort Wayne, IN, 46804-7935 USA T 260-483-2519

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

# SECTION 2 Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS CA/US)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Liquide et vapeurs inflammables. Provoque irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

# Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA)





Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : Liquide et vapeurs inflammables

Provoque irritation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel antidéflagrant

Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les brouillards, vapeurs.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter vêtements de protection, protection des yeux et du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

En cas d'irritation ou d'eruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser milieu approprié pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Informations complémentaires

#### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **SECTION 3 Composition/information sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
D-Limonène	(R)-p-mentha-1,8-diène; d- limonène (R)-p-Mentha-1,8-diène	n° CAS: 5989-27-5	65 - 85
Lanolin	Lanolin oil / LANOLIN / Lanolin, anhydrous / Lanolin (Fat-like substance derived from sheep wool. Contains a complex combination of esters and polyesters, consisting chiefly of cholesteryl and isocholesteryl esters of the higher fatty acids.) / LANOLIN OIL	n° CAS: 8006-54-0	5 - 10
Oils, eucalyptus	Huile essentielle d'eucalyptus globulus	n° CAS: 8000-48-4	0,1 – 0,5

Remarques

: Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

#### **SECTION 4 Premiers soins**

Premiers soins général

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas

d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenez de l'aide médicale. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant.

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un

centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

#### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Les symptômes peuvent

inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

#### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement.

### SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

# 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant

un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

d'incendie

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire

autonome isolant. Protection complète du corps.

# SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit

pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

10-28-2025 (Date de révision) CA/US 3/10

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage

: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations

: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

# **SECTION 7 Manutention et stockage**

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer dust/fume/gas/mist/vapours/spray. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques

: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage

: Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir hors de portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

Matières incompatibles

: Agents oxydants forts.

Matériaux d'emballage

: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

# SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

#### Protection des mains:

Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection obligatoire

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

#### Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

### **SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Apparence : Perle solide contenant un liquide à l'intérieur.

Couleur : légèrement trouble , Orange

Odeur : Citrus Orange

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 112 – 116 °F (44.4 - 46.7 °C) Setaflash

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20°C Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Solubilité Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Non oxydant.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

# 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

#### SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles.

Supprimer toute source d'ignition.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

### **SECTION 11 Données toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

D-Limonène (5989-27-5)	
DL50 orale rat	4400 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 20 mg/l/4h

#### Lanolin (8006-54-0)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg (Source: IUCLID)

#### Oils, eucalyptus (8000-48-4)

DL50 orale rat 2480 mg/kg (Source: NLM\_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé

D-Limonène (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un ædème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

# **SECTION 12 Données écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à

court terme)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger

: Non classé

chronique (à long-terme)

D-Limonène (5989-27-5)	
CL50 - Poissons [1]	0,619 – 0,796 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CL50 - Poissons [2]	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	0,307 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0,51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,32 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,214 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

#### 12.2. Persistance et dégradation

D-Limonène (5989-27-5)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	
Lanolin (8006-54-0)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	
Oils, eucalyptus (8000-48-4)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

D-Limonène (5989-27-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (at 37 °C (at pH 7.2)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

### **SECTION 13 Données sur l'élimination**

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées

ux

Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
 Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

10-28-2025 (Date de révision) CA/US 7/10

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications complémentaires

: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

### **SECTION 14 Informations relatives au transport**

#### En conformité avec: TMD / DOT

Information générale: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous; DOT - 49 CFR 173.150 (f) - Exemption liquide combustible

TMD	DOT	
14.1. Numeró ONU		
UN1993	Non réglementé	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (D-Limonène)	Non réglementé	
Description document de transport		
UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (D-Limonène), 3, III	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport		
3 (LTD QTY)	Non réglementé	
3	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)		
III	Non réglementé	
14.5. Dangers environnementaux		
Dangereux pour l'environnement: Non	Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles	•	

#### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### TMD

N° ONU (TMD) : UN1993

### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)

- : 16 (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3).
  - (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :
  - a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A;
  - b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A;
  - c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A;
  - d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A;
  - e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.
  - (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :
  - a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;
  - b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX,150 Un PIU agréé est exigé pour les marchandises dangereuses visées à l'alinéa 7.2(1)f) de la partie 7 (Plan d'intervention d'urgence).

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée

: 5 L

Quantités exemptées (TDG) Indice véhicule routier de passagers ou indice : E1

muice veriicule routier de passagers ou muit

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)

: 60 L

véhicule ferroviaire de passagers

: 128

DOT

### Non réglementé

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

### **SECTION 15 Informations sur la réglementation**

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Susbstances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	U.S New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S Massachussetts - Liste Right To Know

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Composant	Réglementations nationales ou locales
Paraffine (cire de)(8002-74-2)	U.S New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S Massachussetts - Liste Right To Know
Lanolin(8006-54-0)	U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Propylène glycol(57-55-6)	U.S New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

# **SECTION 16 Autres informations**

 Date d'émission
 : 10-28-2025

 Date de révision
 : 10-28-2025

 Remplace la fiche
 : 06-27-2024

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.